

## Délibération du comité syndic Séance du 2 juillet 2019

<b>SDE35</b>	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS 43603	
352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	19
Absents :	17
Quorum :	19
Votants : 19	
Reçu en Préfecture	
19/07/2019	
Publication	
19/07/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux ~~juillet~~ à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 15), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 8), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 20 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

### Délibération n°20190702\_COM\_05 - Finances - Travaux réseau concédé - Convention avec Territoires et Développement

Le SDE35 a réalisé en 2015 un raccordement à la demande de l'aménageur Territoires et Développement pour la ZAC des petits prés à Montgermont. Lors de la viabilisation de cette ZAC, l'ilot 12 a été desservi par un raccordement sur la façade nord de la parcelle.

Depuis, pour des raisons financières et techniques, le constructeur souhaite un raccordement de son ouvrage en façade Sud sur cette même parcelle. Ce raccordement nécessite une extension du réseau électrique d'environ 130 mètres depuis le poste de transformation « Oméga ». Or, le guide des aides ne prévoit pas d'extension sur des parcelles déjà desservie. Le SDE35 accepte néanmoins l'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette prestation mais propose de répercuter la totalité du coût des travaux à la société Territoires et Développement qui a accepté cette prise en charge.

Les modalités financières de cette extension dérogatoire font l'objet d'une convention établie entre la société Territoires et Développement et le SDE35.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical accepte la réalisation de cette opération par le SDE35 aux conditions dérogatoires du guide des aides exposées dans la convention annexée. Elle autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

**Le Président,  
Didier NOUYOU**

